

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 19

**Présents :** 17

**Votants:** 19

**Séance du 25 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 25 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX

**Représentés:** Hélène GOUSSOT par Jean Claude RIGAL, Joël BOUTIBOU par André CATALA

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Ernest SALÉS

---

**Objet: Attribution lot carrelage - Marché extension et mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie - DE 2023 002**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'attribution des lots pour le marché ayant pour objet l'extension et la mise aux normes d'accessibilité PMR de la mairie, le lot carrelage avait été déclaré infructueux. Aucune offre n'avait été déposée.

Une consultation a été faite courant novembre dernier. Les entreprises consultées sont :

- l'entreprise ALGANS Jean-Marc de LABASTIDE SAINT-GEORGES,
- l'entreprise MAUREL Christophe de ONET LE CHATEAU,
- l'entreprise BARON Nicolas de SAINT-GAUZENS.

Lors de l'APD, l'estimation avait faite pour un montant de 11 408,24€ hors taxe.

L'entreprise BARON Nicolas n'a pas répondu à notre consultation.

Voici les offres faites par les deux autres entreprises :

- l'entreprise ALGANS : 16 729,89€ hors taxe soit 20 075,87€ TTC,
- l'entreprise MAUREL : 10 144,80€ hors taxe soit 12 173,76€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'entreprise MAUREL Christophe de ONET LE CHATEAU pour un montant de 10 144,80€ hors taxe soit 12 173,76€ pour le lot "Carrelage" pour le marché de la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Attribution du marché (par lot) de la rénovation du Pigeonnier du Travet - DE 2023\_003

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le marché de la rénovation du Pigeonnier du Travet avait été lancée courant septembre 2022 et que les offres devaient être reçues au plus tard le 14 novembre 2022 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 décembre afin d'analyser les différentes réponses.

Il ressort l'analyse des offres suivantes :

- lot 1 : maçonnerie : 6 entreprises ont répondu. Une négociation sera faite avec trois entreprises qui ont un résultat équivalent suite à l'analyse des différents critères demandés. : VERMOREL, SELE et RODRIGUES-BIZEUL.
- lot 2 : armatures forées : une seule entreprise a répondu. Il s'agit de R3S.
- lot 3 : charpente couverture : deux entreprises ont répondu. Une négociation sera faite avec les deux car elles obtiennent un score assez proche. Les entreprises sont : RODRIGUES-BIZEUL et PCZC.
- lot 4 : menuiseries bois : une seule entreprise a répondu. Il s'agit de PCZC.
- lot 5 : serrurerie : deux entreprises ont répondu. Une négociation sera faite avec les deux car elles obtiennent un score avec proche. Les entreprises sont : MUNOZ et BPSI.
- lot 6 : électricité : une seule entreprise a répondu. Il s'agit de l'entreprise VISELEC pour un montant de 13 968,20€ hors taxe. L'estimation avait été de 7820€ hors taxe.

La phase négociation a été lancée le 16 décembre 2022. Les réponses devaient être déposées le 10 janvier 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'attribuer les lots suite à une nouvelle analyse des offres.

Il est donc proposé d'attribuer les entreprises suivantes aux lots suivants :

- lot 1 : maçonnerie : entreprise retenue VERMOREL de SALLES LA SOURCE pour 155 001,06€ hors taxe.
- lot 2 : armatures forées : entreprise retenue R3S de MAZERES pour 34 583, 74€ hors taxe.
- lot 3 : charpente couverture : entreprise retenue RODRIGUES-BIZEUL de FONTANES pour 48 123,80€ hors taxe.
- lot 4 : menuiserie bois : entreprise retenue PCZC de TOULOUSE pour 2 672,40€ hors taxe.
- lot 5 : serrurerie : entreprise MUNOZ de LAVAUUR pour 19 468€ hors taxe.
- lot 6 : électricité : une seule offre qui est déclarée inacceptable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions faites par la commission d'appel d'offres ci-dessus.

Le marché de rénovation du Pigeonnier du Travet est donc attribué tel quel :

- lot 1 : maçonnerie : entreprise retenue VERMOREL de SALLES LA SOURCE pour 155 001,06€ hors taxe.
- lot 2 : armatures forées : entreprise retenue R3S de MAZERES pour 34 583, 74€ hors taxe.
- lot 3 : charpente couverture : entreprise retenue RODRIGUES-BIZEUL de FONTANES pour 48 123,80€ hors taxe.
- lot 4 : menuiserie bois : entreprise retenue PCZC de TOULOUSE pour 2 672,40€ hors taxe.
- lot 5 : serrurerie : entreprise MUNOZ de LAVAUUR pour 19 468€ hors taxe.
- lot 6 : électricité : une seule offre qui est déclarée inacceptable

Le montant total du marché des travaux est de 259 849€ hors taxe. Une consultation pour le lot "Electricité" sera lancée d'ici peu.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la notification du présent marché.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande DETR 2023 - Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente - DE 2023\_004

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la fête polyvalente.

Ce projet de rénovation propose une extension en fond de parcelle sur limite séparative, ainsi que la construction d'une casquette et d'un SAS thermique sur la façade sud. La modénature des percements est retravaillée pour proposer une composition de façade plus harmonieuse et offrir une meilleure qualité d'usage à cette salle polyvalente.

Notamment sur la façade sud, deux larges percements sur la salle commune prennent place et accueillent deux baies vitrées en accordéons. Sur la même façade, le SAS thermique créé est un volume vitré, bardé d'un brise-soleil à claire-voie. De plus, ce même principe de claire-voie est rappelé aux extrémités de la casquette qui est installée.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 365 768,41€ soit 438 922,09€ TTC.

<b>Détail des dépenses HT</b>	
Montant estimatif marché de travaux	305 593,10€
Honoraires maîtrise d'oeuvre	39 352,50€
Assurance DO	3 523,86€
Honoraires OPC	3 884,21€
Honoraires CSPS	3 523,86€
Diagnostic Amiante - Plomb	2 883,16€
Honoraires CT	7 047,72€
<b>Total HT</b>	<b>365 768,41€</b>

Plan de financement :

- État - DETR : 164 595,78€ soit 45%
- Département : 54 865,26€ soit 15%
- CCTA - Fonds de concours : 54 865,26€ soit 15%
- Autofinancement HT : 91 442,10€ soit 25%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle polyvalente au titre de la DETR 2023,

- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande subvention exceptionnelle - association Entre Autres - DE 2023 005

L'association Entre Autres souhaite organiser l'évènement "Les Actionneurs de l'art" sur la commune le jour de marché Bio. Cet évènement aurait lieu sur deux jours : les 11 et 12 mai 2023. Six artistes et un philosophe participeraient à cette manifestation.

L'association Entre Autres demande à la commune une subvention exceptionnelle afin de défrayer en parti le voyage des intervenants et régler une petite prestation pour leur action artistique ainsi que l'animation du débat par le philosophe.

Le Département du Tarn devrait participer en tant que co-financier de la manifestation à hauteur de 750€ pour la partie de la manifestation qui se déroulera sur la commune de Graulhet.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser une subvention exceptionnelle de 500€ afin d'aider à l'organisation de cet évènement qui aura lieu les 11 et 12 mai prochains.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnnelle de 500€ à l'association Entre Autres.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Convention de partenariat "Pass Accueil" MSA - DE 2023 006

La MSA - Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord - propose une convention de partenariat "Pass Accueil" à la commune dans le cadre de l'accueil des enfants sur les journées des mercredis pour les enfants et jeunes relevant de la MSA.

La MSA propose une prestation extralégale "Pass Accueil" dont les conditions seront fixées chaque année par la MSA. Elle prend la forme d'une attestation adressée directement aux familles valable pour une période déterminée, conformément au "Règlement Intérieur des prestations des prestations extra-légales d'Action Sociale".

L'aide de la MSA sera de 4€ par journée ou 2€ par demi-journée. Elle sera déduite directement sur la facture et un reversement sera fait à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat "Pass Accueil" avec la MSA et tous les documents afférents à cette décision.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Emmanuel JOULIÉ